

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12/11/19  
PROCES-VERBAL**

Le douze novembre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion « Bernard Blanc » du bâtiment de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Lazer), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

**Membres du Conseil Communautaire :****Nombre de membres en exercice : 20****Nombre de présents : 11****Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU**

**Présents :** Marcel BAGARD, Damien DURANCEAU, Edmond FRANCOU, Jean-Jacques LACHAMP, Jean-Michel MAGNAN, Philippe MAGNUS, Jean SCHÜLER, Jean-Yves SIGAUD, Daniel SPAGNOU, Jean-Pierre TEMPLIER, Jean-Marie TROCCHI.

**Absents non représentés :** Luc DELAUP, Alain D'HEILLY, Jean-Marc DUPRAT, Robert GAY, Bernard MATHIEU, Juan MORENO, Albert MOULLET, Jean-Louis REY et Gérard TENOUX.

**Ordre du jour :**

- RAM Fruits de la Passion : convention de mise à disposition de locaux par les communes

**1. RAM Fruits de la Passion : convention de mise à disposition de locaux par les communes**

*Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU*

*Votants : 11 – Suffrages exprimés : 11 (11 pour)*

Par délibération n° 316-17 du 19 décembre 2017, au titre de la compétence optionnelle « action sociale », le conseil communautaire a défini d'intérêt communautaire la mise en place d'un réseau de Relais Assistantes Maternelles (RAM). Dans ce cadre, elle a confié en 2017 à l'association Alpe la réalisation d'une étude de faisabilité qui a permis d'établir les modalités de fonctionnement d'un RAM itinérant.

Sur le territoire de la CCSB situé dans les Alpes de Haute Provence, une convention d'objectifs a été établie avec l'association Fruits de la Passion pour la gestion du RAM. Dans ce cadre, l'association interviendra sur les communes de Sisteron, Mison, la Motte du Caire et Turriers afin d'organiser des permanences administratives et des ateliers de rencontre et de professionnalisation à destination des familles et des professionnels.

Cette organisation nécessite la mise à disposition de locaux.

La CCSB s'est rapprochée des communes de Sisteron, Mison, Laragne, la Motte du Caire et Turriers qui ont donné leur accord pour une occupation annuelle de locaux comme suit :

✓ Permanences administratives :

Semaine	Mercredi	Jeudi
Semaine 1	Mison : 13h30-17h00 Salle des fêtes	Sisteron : 13h30-17h30 Salle des jeunes
Semaine 2	La Motte du Caire : 9h30-11h30 Salle des associations  Turriers : 14h00-16h00 Salle polyvalente de l'école	Sisteron : 13h30-17h30 Salle des jeunes

✓ Ateliers :

Semaine	Mercredi	Jeudi (salle Alain Prieur)
Semaine 1	Mison : 9h30-11h30 Salle des fêtes	Sisteron : 9h30-11h30
Semaine 2	La Motte du Caire : 9h30-11h30 Salle des associations  Turriers : 14h00-16h00 Salle polyvalente de l'école	Sisteron : 9h30-11h30

Cette mise à disposition est matérialisée par une convention tripartite entre la commune d'accueil, l'association Fruits de la Passion et la CCSB. Elle est consentie à titre gracieux et conclue pour une durée d'un an à compter du 21 novembre 2019, hors vacances scolaires. Cette convention pourra être renouvelée 2 fois une année, par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties dans les 2 mois qui précèdent la date anniversaire.

Après en avoir délibéré, le bureau accepte les termes de la convention de mise à disposition de locaux avec les communes concernées et autorise le président à les signer.